



RAPPORT ANNUEL 2008-2009



LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 25 mai 2009

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,
Diane Legault, DMD, MBA

Montréal, le 25 mai 2009

Madame Kathleen Weil
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2008-2009.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,
Diane Legault, DMD, MBA

Québec, le 25 mai 2009

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Kathleen Weil

SOMMAIRE

LETTRES DE PRÉSENTATION

3 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

RAPPORT DES ACTIVITÉS

- 4 Conseil d'administration
- 7 Comité exécutif
- 8 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un permis
- 9 Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste
- 10 Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux
- 11 Délivrance des permis
- 12 Délivrance des certificats de spécialiste
- 13 Garantie contre la responsabilité professionnelle
- 13 Fonds d'indemnisation
- 14 Comité d'inspection professionnelle
- 15 Formation dentaire continue
- 16 Syndic
- 17 Comité de révision
- 17 Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes
- 18 Conseil de discipline
- 19 Exercice illégal et usurpation de titre réservé
- 20 Comité d'examens et d'agréments dentaires
- 20 Comité de la formation
- 21 Comité de vérification
- 21 Comité d'éthique et de déontologie

22 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

26 PERSONNEL PERMANENT

27 ÉTATS FINANCIERS



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec fierté que je témoigne aujourd'hui du dynamisme et de la rigueur avec lesquels l'Ordre des dentistes du Québec s'est acquitté de son mandat de protection du public au cours de l'exercice 2008-2009. En parcourant les pages de ce rapport annuel, vous constaterez la somme impressionnante et l'importance des activités accomplies par tous ceux et celles qui contribuent à la réalisation de la mission de l'Ordre.

Nul doute que cet exercice aura été marqué par l'ampleur du travail effectué par l'Ordre pour assumer ses responsabilités sur le plan de la reconnaissance des diplômes et de la formation des dentistes formés à l'étranger.

À ce chapitre, soulignons qu'en janvier dernier, nous avons accru la portée d'une entente de mobilité conclue en 2001 avec notre homologue ontarien, le Royal College of Dental Surgeons of Ontario. Désormais, tous les dentistes québécois inscrits au tableau de l'Ordre sont visés par cette entente, de même que ceux qui s'y inscriront à l'avenir. Il en est ainsi des dentistes ontariens qui souhaiteraient s'établir au Québec.

Rappelons aussi que le 18 octobre dernier, nous avons signé un engagement à conclure d'ici à la fin de 2009 un Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec notre homologue français, le Conseil national des chirurgiens dentistes de France. Cette entente a été signée à l'Assemblée nationale du Québec, en présence de messieurs Jean Charest et Nicolas Sarkozy.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, nous avons créé un comité d'experts chargés de procéder à l'analyse comparative des curriculums québécois et français. Les travaux du comité progressent à un rythme soutenu et nous permettent de croire au respect de l'échéancier établi. Le gouvernement du Québec, par la création du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre, soutient financièrement, et dans une large part, les efforts consentis par l'Ordre pour atteindre les objectifs fixés par l'entente France-Québec.

S'inscrivant dans la modernité, l'Ordre a posé des gestes concrets pour affirmer sa nouvelle orientation « verte » tout au long de l'exercice 2008-2009. À titre d'exemples, citons la possibilité pour les membres de régler leur avis de cotisation et de remplir leur déclaration annuelle par Internet, la révision de la fréquence de parution du *Journal* ainsi que la publication de l'annuaire des membres en format électronique.

À la lecture des états financiers inclus dans ce rapport annuel, vous serez aussi en mesure de juger de la bonne santé financière de l'organisation. L'état des réserves et l'équilibre entre les revenus et les dépenses résultent de la vigilance des administrateurs dans l'attribution des ressources disponibles et de l'imputabilité des directeurs à l'égard des budgets alloués.

Dans un contexte où nos gouvernements encouragent une plus grande ouverture sur le monde, force est de constater que notre mission de protection du public prend une nouvelle dimension. Elle interpelle notre sens des responsabilités, notre rigueur ainsi que notre capacité d'innover et de nous réinventer.

Tous ces nouveaux défis, nous les accueillons avec assurance, forts de l'engagement des administrateurs et des nombreux collègues, présidents et membres des comités de l'Ordre. Je les remercie ainsi que l'ensemble du personnel qui, sous le leadership de la directrice générale et secrétaire, maîtresse Caroline Daoust, assure avec promptitude et intégrité la réalisation du mandat que nous confie le législateur.

**La présidente,
Diane Legault, DMD, MBA**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, la D^{re} Diane Legault, a été élue au suffrage universel des membres de l'Ordre. Elle est entrée en fonction le 23 novembre 2006.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a eu lieu le 25 mai 2008.

Administrateurs au 31 mars 2009

Régions administratives		Élu	Nommé	Entrée en fonction
1. Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	D ^r Peter C. White	X		21 novembre 2008
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	D ^r Luc Gravel	X		21 novembre 2008
3. Québec	D ^{re} Lise Payant	X		23 novembre 2006
	D ^r Denis Robert	X		23 novembre 2006
4. Chaudière–Appalaches	D ^r Christian Fortin		X	23 novembre 2006
5. Mauricie–Bois-Francs	D ^r Guy Boisclair	X		21 novembre 2008
6. Estrie	D ^r Bruno Cabana		X	20 mars 2009
7. Montréal	D ^{re} Josée Bellefleur	X		23 novembre 2006
	D ^r Barry Dolman	X		23 novembre 2006
	D ^r Sylvain Gagnon	X		23 novembre 2006
	D ^{re} Monique Michaud	X		23 novembre 2006
	D ^r Melvin Schwartz	X		23 novembre 2006
	D ^r Pierre Tessier	X		23 novembre 2006
8. Laval	D ^r Guy Déom	X		23 novembre 2006
9. Montérégie				
a. Yamaska	D ^r André Savard	X		21 novembre 2008
b. Haut-Saint-Laurent	D ^r Gilles-E. Lefebvre	X		21 novembre 2008
c. Vallée-du-Richelieu	D ^r Pierre Boisvert	X		21 novembre 2008
10. Lanaudière–Laurentides	D ^r Claude Beaulieu	X		21 novembre 2008
11. Outaouais	D ^r Guy Lafrance	X		21 novembre 2008
12. Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	D ^r Paul Perrier	X		21 novembre 2008
Représentants de l'Office des professions du Québec	M ^{me} Monick Coupal		X	21 novembre 2008
	M. Pierre Delisle		X	21 novembre 2008
	M. Louis Roy		X	23 novembre 2006
	M ^{me} Louise Viau		X	23 novembre 2006

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire. Voici la liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- › de fixer la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 116 \$ pour l'année 2009. Tous les assurés bénéficient d'un rabais de 66 \$, établissant donc la prime réelle à 1 050 \$. La surprime sera appliquée sur le montant de 1 050 \$;
- › d'adopter le Règlement sur les conditions et modalités d'accès à l'exercice de la médecine dentaire et à la délivrance des certificats de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec;
- › d'adopter le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2008-2009;
- › d'adopter les modifications à la Politique sur la formation dentaire continue telle que présentée dans sa version du 28 août 2008. Cette Politique sur la formation dentaire continue modifiée entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009;
- › d'adopter les protocoles d'équivalence de diplôme et de formation 2008 et 2009 dans leurs versions française et anglaise, soumis par le comité d'examens et d'agréments dentaires;
- › d'adopter le rapport sur la mise en application des dispositions prévues aux paragraphes *q* et *r* de l'article 94 du Code des professions et de le transmettre à l'Office des professions du Québec;
- › d'autoriser la présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, la D^{re} Diane Legault, à signer l'engagement à conclure un Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des dentistes entre la France et le Québec le 17 octobre 2008 à Québec;
- › de confier au comité d'examens et d'agréments dentaires le mandat d'examiner le référentiel Monteil ainsi que tout autre document qu'il jugera approprié afin de faire une recommandation au conseil d'administration quant au diagnostic à poser dans le cadre de l'entente France-Québec et de permettre au comité d'examens et d'agréments dentaires de s'adjoindre les experts qu'il jugera utile à l'accomplissement du mandat confié par le conseil d'administration;
- › d'adopter une mise à jour de la position de l'Ordre des dentistes du Québec relativement au blanchiment;
- › d'adopter le projet du Document informationnel sur l'asepsie dans la pratique de la médecine dentaire dans sa version du 16 octobre 2008;
- › d'adopter les objectifs de communication de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période 2008-2011;
- › d'adopter la proposition de Campagne grand public pour la période 2008-2011 présentée par la firme Bleublancrouge;
- › d'adopter un nouveau processus d'élection des membres du comité exécutif;
- › d'autoriser l'analyse du développement d'un programme informatique pour remplir la déclaration et l'avis de cotisation annuels en ligne et de permettre le paiement de la cotisation annuelle au moyen d'une carte de crédit (Visa ou MasterCard) à compter du 1^{er} mai 2009;
- › d'ajouter au mandat du comité de formation dentaire continue la tâche de collaborer avec les autorités des établissements d'enseignement du Québec concernés à l'élaboration et à la révision des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste et faire des recommandations au conseil d'administration;
- › d'adopter la charte du comité de vérification de l'Ordre des dentistes du Québec;
- › de mandater la D^{re} Diane Legault pour la signature de l'entente de services avec le Bureau national d'examen dentaire du Canada, relativement à l'administration des examens d'équivalence pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011;
- › d'adopter le projet de mise à jour de la Politique du *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*;
- › de modifier la Politique de jetons de présence et de frais admissibles afin de diminuer le montant alloué pour le remboursement des frais de déplacement à 0,45 \$ du kilomètre et que le minimum soit diminué de 6 \$, le ramenant à 54 \$. Cette modification entre en vigueur le 21 novembre 2008;
- › d'autoriser M^{re} Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire, et le D^r Denis Forest, directeur des Journées dentaires internationales du Québec, à signer le contrat de location avec la Société du Palais des congrès de Montréal pour les congrès des Journées dentaires internationales du Québec pour les années 2010 et 2011, sous réserve d'obtenir une assurance annulation d'événement pour les années 2010 et 2011;
- › qu'une somme de 100 \$ soit exigée de toute société pour la mise à jour annuelle d'une déclaration prévue à l'article 5 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société, et ce, pour les 3 prochaines années;
- › d'adopter les prévisions budgétaires pour 2009-2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMINATIONS ET PRIX

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- › de nommer le D^r Bruno Cabana, n° 04271, en date du 20 mars 2009, administrateur au conseil d'administration pour la région Estrie (6);
- › de nommer les membres des comités de l'Ordre des dentistes du Québec pour une période de 2 ans;
- › de nommer les membres du conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec pour une période de 3 ans;
- › que les candidatures du D^r François Blondeau, n° 03999, et du D^r Hubert R. LaBelle, n° 02101, soient recommandées au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre pour être inscrites sur la liste pour l'année 2009-2010 des professionnels de la santé qui acceptent d'agir à titre de membres du Bureau d'évaluation médicale (BEM);
- › de nommer la D^{re} Marie-Danielle Messier, n° 24008, spécialiste en parodontie et *Fellow* du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada, à titre d'observatrice et représentante officielle de l'Ordre des dentistes du Québec pour les examens nationaux des spécialités dentaires (ENSD) du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada pour la période du 30 janvier 2009 au 31 décembre 2011;
- › de prolonger la nomination du D^r Jean-François Brochu, n° 95770, spécialiste en prosthodontie et *Fellow* du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada, à titre d'observateur et représentant officiel de l'Ordre des dentistes du Québec pour les examens nationaux des spécialités dentaires (ENSD) du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada, qui auront lieu durant la période du 30 janvier 2009 au 31 décembre 2011;
- › de nommer M^e Robert-Jean Chénier et la D^{re} Monick Valois, n° 84149, à titre d'administrateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009;
- › de nommer le D^r Emil Shiri, n° 84125, à titre de membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec, pour la période du 30 janvier 2009 au 31 décembre 2010;
- › de reconduire les mandats de M^{me} Anne Dutil et du D^r Gilles Dubé à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010;
- › de nommer le D^r Ian Lauzon, n° 99755, président du comité des jeunes membres de l'Ordre des dentistes du Québec;
- › de nommer la D^{re} Nathalie Morin, n° 90764, à titre de secrétaire substitut du comité d'inspection professionnelle afin d'agir en lieu et place du D^r Yves Ayotte, et ce, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir;
- › de nommer la D^{re} Joanne-Émilie Éthier, n° 94778, pour effectuer l'une des 2 tournées de conférences de l'Ordre 2009-2010 portant sur l'évolution de la radiologie numérique face aux besoins diagnostiques et aux limitations légales et professionnelles en tenant compte des orientations de l'Ordre des dentistes du Québec en la matière;
- › de nommer M^e Caroline Leblanc comme secrétaire substitut au conseil de discipline;
- › de nommer le D^r Pierre Duquette, n° 02789, pour agir à titre de représentant de l'Ordre des dentistes du Québec au sein du comité d'examen du Bureau national d'examen dentaire du Canada;
- › de nommer les dentistes suivants à titre d'observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec lors de la tenue de l'examen de l'Ordre qui aura lieu les 7 et 8 mars 2009, soit les D^{rs} Myriam Andrea Feldman, n° 10906, qui agira à l'Université McGill, Pierre Duquette, n° 02789, qui agira à l'Université de Montréal, et Michelle Bourassa, n° 98781, qui agira à l'Université Laval.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité exécutif a tenu 8 séances ordinaires et 9 séances extraordinaires.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- › de délivrer 138 permis réguliers, 13 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 11 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française;
- › de renouveler 17 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 13 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française;
- › de délivrer 19 certificats de spécialiste;
- › d'imposer 15 stages de perfectionnement dont 2 assortis d'une limitation à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- › d'imposer 1 stage de perfectionnement à la suite d'une recommandation du conseil de discipline;
- › de limiter de façon permanente le droit d'exercice d'un dentiste dans un domaine, et ce, en vertu de l'article 55, troisième alinéa du Code des professions;
- › de limiter de façon permanente le droit d'exercice d'un dentiste dans deux domaines, et ce, en vertu de l'article 55, troisième alinéa du Code des professions;
- › de transmettre 3 dossiers au syndic pour enquête quant au non-respect du stage de perfectionnement et 1 dossier pour non-respect de la limitation imposée par le comité exécutif dans un domaine;
- › de transmettre 1 dossier pour enquête auprès du syndic à la suite des constats d'un inspecteur du comité d'inspection professionnelle de l'exécution de traitements non requis;
- › de reconnaître les qualifications en pathologie buccale de 13 dentistes et d'actualiser leur certificat de spécialiste en médecine buccale;
- › de transmettre à l'Office des personnes handicapées du Québec les candidatures du D^r Melvin Schwartz, n° 03693, et du D^r Michel Bonin, n° 03576, pour être appelés à participer à des groupes de travail qui identifieront les éléments de compétence requis pour adapter la pratique professionnelle aux besoins des personnes handicapées;
- › de nommer le D^r Denis Robert, administrateur de l'Ordre et responsable de la formation continue à l'Université Laval, à titre de maître de stage;
- › de nommer au poste de directeur adjoint à la direction des Journées dentaires internationales du Québec, le D^r Jonathan H. Lang, n° 86118;
- › de nommer le D^r Yves Ayotte, directeur des services professionnels, à titre de délégué et la D^{re} Nathalie Morin, directrice adjointe des services professionnels, à titre de déléguée substitut au Conseil québécois d'agrément, et ce, pour un mandat de 2 ans;
- › de confirmer à l'Office des professions du Québec que les demandes de modifications législatives apparaissant au document soumis par l'Office des professions du Québec sont conformes aux demandes formulées le 5 octobre 2006, dans une lettre adressée à M. Gaétan Lemoyne et signée par le président par intérim de l'époque de l'Ordre des dentistes du Québec, le D^r Claude Lamarche, et de réitérer à l'Office des professions du Québec l'importance de la demande de modification des articles 26, 27 et 28 de la Loi sur les dentistes, telle qu'elle était formulée dans ladite lettre datée du 5 octobre 2006 quant à la définition de l'exercice de la médecine dentaire;
- › d'accorder l'agrément dentaire au Service de médecine dentaire de l'Hôpital Notre-Dame pour une période de 5 ans et de requérir dudit Service de médecine dentaire de l'Hôpital Notre-Dame la fourniture d'un rapport dans un délai d'un (1) an quant au suivi.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

D^{re} Diane Legault, présidente
D^r Melvin Schwartz, vice-président
D^r Christian Fortin
D^r Luc Gravel
M. Louis Roy

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	8	8	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

8

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	43	7	43	0	43

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	43
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	7
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

50

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	4	4	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

8

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	23	23	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
De permis de mêmes types en vertu de lois particulières				
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	30	30	0	0
Autorisation spéciale – article 33 du Code des Professions	0	0	0	0
Temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

DÉLIVRANCE DES PERMIS

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	133	133	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	2	2	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	3	3	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats

Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	138
Ayant amorcé le processus	158

ACTIONS ENTREPRISES AFIN DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES ET LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE AUX CANDIDATS FORMÉS À L'ÉTRANGER

L'Ordre des dentistes du Québec poursuit ses efforts en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés à l'étranger.

Ainsi, une deuxième édition de l'atelier préparatoire des candidats inscrits aux examens d'équivalence de l'Ordre a eu lieu en septembre 2008. Le but de cet atelier est de permettre aux candidats formés à l'étranger de se familiariser avec les types d'examens cliniques qu'ils devront réussir pour obtenir cette équivalence.

Le taux de réussite aux examens cliniques de 2008 s'est légèrement amélioré par rapport à 2007. Or, tous les candidats ayant réussi les examens cliniques de 2008 avaient assisté aux éditions 2007 ou 2008 de l'atelier. S'il est difficile d'attribuer au seul atelier ce plus haut taux de réussite, il reste que les chiffres encouragent l'Ordre et justifient la mise en place d'une édition 2009.

De plus, un projet de Règlement sur les conditions et modalités d'accès à l'exercice de la médecine dentaire et à la délivrance des certificats de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, qui intégrera dans la réglementation de l'Ordre les nouveaux types de permis introduits par la Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis, a fait l'objet d'une résolution d'adoption par les membres du conseil d'administration de l'Ordre des dentistes du Québec le 23 mai 2008 et a été soumis à l'Office des professions; ce projet est à l'étude.

DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	11	11	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	8	8	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

Candidats

Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	19
Ayant amorcé le processus	37

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2009

Moyens de garantie	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance – membres exerçant seuls	3 707	2 000 000	3 500 000
Contrat d'assurance – membres associés ou actionnaires d'une seule société	395	2 000 000	3 500 000
Contrat d'assurance – membres associés ou actionnaires de plus d'une société	2	3 000 000	3 500 000

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2009

Moyens de garantie	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance – SPA	388	2 000 000	3 500 000
Contrat d'assurance – SENCRL	9	2 000 000	3 500 000

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicomis de ses membres en application de l'article 89 du Code des professions.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 12 réunions en 2008-2009.

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre des dentistes du Québec a pour objectif de faire la visite d'environ 700 dentistes annuellement. Une visite d'inspection générale vise à évaluer tous les aspects de l'exercice de la profession.

Nombre de vérifications (visites régulières)	
Membres visités	612
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	612
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	612
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	612
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0
Nombre d'enquêtes sur la compétence	
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	52
Rapports d'enquête produits	75
Visites de contrôle	55
Rapports de visite de contrôle	55
Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	16
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	4
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Nombre de décisions du conseil d'administration	
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	20
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions	
	1

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

D^r Carmin H. Lefebvre, président

D^r Marc Desautels

D^r Stéfan Haas-Jean

D^r Robert L'Heureux

D^{re} Danielle Talbot

D^r Yves Ayotte, secrétaire du comité et responsable de l'inspection professionnelle, nommé par le conseil d'administration

FORMATION DENTAIRE CONTINUE

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008, pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de cette politique a été maintenu à 90 unités sur une période de 3 ans. La nouvelle Politique sur la formation dentaire continue est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 6 associations de spécialistes, 17 cercles d'étude, les Journées dentaires internationales du Québec et 3 facultés québécoises. Au total, 338 activités ont été offertes par ces organismes et 18 978 participations ont été enregistrées.

Au cours de l'exercice 2008-2009, les membres de l'Ordre ont participé à 1 139 activités de formation continue au Québec, au Canada et à l'échelle internationale, pour un total de 11 832 journées de formation.

Activités de formation continue facultatives tenues par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
Lésions communes et sujets controversés en médecine buccale	6	1 257
Nouvelles perspectives en endodontie	6	1 330

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

D^r Gérald Albert, président

D^r Claude Beaulieu

D^r Pierre Boisvert

D^r Robert A. Charbonneau

D^{re} Mélanie Gagné-Tremblay

SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé du fait qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Nombre de dossiers

Dossiers ouverts durant la période	297
Total des membres visés par ces dossiers	259
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	4
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	228

Nombre de décisions

Décisions de porter plainte	18
Décisions de ne pas porter plainte	279

SYNDIC

D^r Paul Morin

SYNDICS ADJOINTS

D^r Pierre Lafleur

D^r Guy Auger

SYNDIC CORRESPONDANT

Aucun

Statistiques 2008-2009 – dossiers d'enquêtes ouverts : 297

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A.112 A.128	IMPL	PUB	TPILLÉ	HYG	PÉDIA	ANEST
Avril	23	3	2	-	2	2	4	1	5	3	-	1	-	-	-	-	-
Mai	46	2	8	3	-	10	4	1	13	2	-	-	1	-	-	-	2
Juin	20	1	3	-	1	5	-	1	3	4	-	1	-	-	-	-	1
Juillet	21	2	1	-	3	6	2	1	3	1	-	1	-	-	-	1	-
Août	13	1	-	-	2	1	1	2	5	-	-	1	-	-	-	-	-
Septembre	29	4	1	1	5	4	1	3	8	-	1	-	-	-	-	1	-
Octobre	24	6	-	1	2	6	2	1	3	-	-	-	2	-	-	1	-
Novembre	18	3	-	-	1	-	1	2	7	2	-	1	-	-	-	1	-
Décembre	24	2	2	-	2	4	1	3	4	1	-	1	-	4	-	-	-
Janvier	21	6	1	-	-	-	-	2	5	-	1	5	1	-	-	-	-
Février	24	6	-	-	-	2	1	3	3	3	-	-	6	-	-	-	-
Mars	34	4	2	1	3	3	1	4	13	1	1	1	-	-	-	-	-

DO Dentisterie opératoire
ENDO Endodontie
ORTHO Orthodontie
CHIR Chirurgie
PF Prothèse fixe
PA Prothèse amovible

HON Honoraires
COMP Comportement
DIAG Diagnostic
A.112 Article 112
A.128 Article 128
IMPL Implant

PUB Publicité
TPILLÉ Tolérance de pratique illégale
HYG Hygiène
PÉDIA Dentisterie pédiatrique
ANEST Anesthésie

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a tenu 8 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Nombre de demandes d'avis	
Reçues	57
Présentées hors délai	0
Nombre d'avis rendus	
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	51
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	6
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte	0

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

Nommés par le conseil d'administration

D^{re} Danielle Joly, présidente

D^r Michel Caty

D^r Pierre Tessier

Nommés par l'Office des professions du Québec

M^{me} Gisèle G. Roy

M^{me} Louise Viau

M. Pierre Delisle

COMITÉ DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le comité décide des différends entre toute personne et un dentiste sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

D^r Irwin Margolese, président

D^r Arthur Greenspoon

D^r Guy Lafrance

D^r André Savard

M^{me} Monick Coupal

GREFFIÈRE

M^e Marisol Miró

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 33 audiences durant l'exercice 2008-2009.

Nombre de plaintes dont l'audience est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Portées par le syndic ou le syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Comportement et intégrité	7	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	5	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic	2	0
Tolérance d'exercice illégal	6	0

Nombre de décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	5
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	4
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	7
Imposant une sanction	6

Nombre de sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction	
Réprimande	3
Radiation temporaire ou permanente	2
Amende	11
Publication d'avis	2
Déboursés	12

Nombre de recommandations du conseil au conseil d'administration et de décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	
Recommandations du conseil au conseil d'administration	0
Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil	0
Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	17

Nombre de décisions du Tribunal des professions

Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	2

CONSEIL DE DISCIPLINE

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2009

M ^e Pierre Linteau, président actuel	D ^{re} Sylvie Forrest
M ^e Paule Gauthier, présidente	D ^r André Fournier
M ^e Delpha Bélanger, président suppléant	D ^r Jean-François Gravel
M ^e Irving Gaul, président suppléant	D ^r Arthur Greenspoon
D ^r Denis Abergel	D ^r Hubert LaBelle
D ^{re} Lara Bastouli	D ^r Daniel Lacombe
D ^r Sasan Bayat-Makou	D ^r Sylvain Laforte
D ^r Robert P. Beauregard	D ^{re} Jacinthe Larivée
D ^r Marc Boisvert	D ^r Gérald Q. Le
D ^{re} Suzanne Boivin	D ^r Jean-Yves Legault
D ^r Hervé Cocaud	D ^r Donald Létourneau
D ^r Jacques Coderre	D ^{re} Xuan-Quyen Nguyen
D ^r Louis-Bernard Courchesne	D ^r Robert Paquin
D ^{re} Micheline Daoust	D ^{re} Marie-Josée Perron
D ^{re} Renée Delaquis	D ^r William Steinman
D ^r Sylvain Desranleau	D ^r Normand Tardif
D ^r Robert Dorion	D ^{re} Evangelina Valavanis
D ^{re} Cyndie Dubé-Baril	D ^r Jean-Guy Vallée
D ^{re} Josée-Anne Dulude	D ^r Duy-Dat Vu

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	1
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Aucune amende n'a été imposée.

COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÉMENTS DENTAIRES

Le mandat du comité d'examens et d'agrément dentaires a été défini de la façon suivante :

- › organiser l'examen de l'Ordre et l'épreuve prescrits par le conseil d'administration, en fixer les dates, l'heure, l'endroit et en aviser les candidats;
- › compiler les résultats de chaque candidat, les conserver et faire les recommandations pertinentes au conseil d'administration;
- › procéder à l'étude des dossiers des dentistes soumettant leur candidature aux fins d'effectuer un stage en résidence multidisciplinaire et adresser les recommandations utiles au conseil d'administration ou au comité exécutif;
- › examiner la compétence de tout postulant à l'obtention d'un certificat de spécialiste et faire les recommandations utiles aux instances appropriées;
- › évaluer les demandes des candidats formés à l'étranger en vue d'une reconnaissance de diplôme ou de formation;
- › inciter tous les centres hospitaliers à se doter d'un service ou département dentaire bien structuré;
- › établir les normes et les critères nécessaires à l'agrément d'un service ou département dentaire hospitalier;
- › inciter les centres hospitaliers qui ont déjà un service ou département dentaire à faire agréer celui-ci par l'Ordre;
- › procéder à l'évaluation des services dentaires hospitaliers en vue de l'agrément;
- › réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le conseil d'administration ou par le comité exécutif.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Afin de répondre aux exigences prévues au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, le comité d'examens et d'agrément dentaires a mis sur pied un processus d'évaluation des connaissances fondamentales, du jugement clinique et des habiletés cliniques à l'intention des dentistes qui ont suivi leur formation dans une faculté non agréée par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Cinquante-huit (58) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation des connaissances fondamentales en dentisterie qui a eu lieu le 11 avril 2008. Les examens d'évaluation du jugement clinique et des habiletés cliniques ont eu lieu les 17, 18, 19, 25 et 26 octobre 2008. Quinze (15) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation du jugement clinique et 17 candidats ont participé à l'examen d'évaluation des habiletés cliniques. Les examens d'évaluation se sont tous déroulés à l'Université de Montréal.

Le comité d'examens et d'agrément dentaires a tenu 2 réunions et 17 conférences téléphoniques en 2008-2009.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

D^{re} Lise Payant, présidente

D^{re} Myriam Andrea Feldman

D^r Melvin Schwartz

D^r Hilal Sirhan

D^r René Voyer

COMITÉ DE LA FORMATION

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Toutefois, le mandat qui lui était dévolu a été exercé par le comité d'examens et d'agrément dentaires, par le comité de formation dentaire continue et par la Commission d'agrément dentaires du Canada.

Ensemble, ces trois entités ont entretenu un riche dialogue avec les facultés dentaires du Québec et les sociétés dentaires régionales en vue de répondre aux nouveaux besoins, tant en ce qui a trait aux objectifs des programmes de formation qu'aux modalités de délivrance de permis et aux normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification a été défini de la façon suivante :

- › assurer une surveillance efficace de l'information financière de l'Ordre des dentistes du Québec;
- › surveiller le processus de présentation de l'information financière de l'Ordre et faire rapport de ses activités au conseil d'administration;
- › veiller à ce que les mécanismes de contrôle interne mis en place soient efficaces et respectés;
- › identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont en place;
- › définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- › examiner les prévisions budgétaires annuelles de l'Ordre, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations au conseil d'administration;
- › procéder trimestriellement à une étude de l'évolution des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- › recommander la nomination des vérificateurs externes au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- › réviser et autoriser à l'avance, ou approuver les procédures nécessaires afin d'autoriser les frais estimatifs de vérification et de tout service non lié à la vérification;
- › s'assurer de l'indépendance du vérificateur externe;
- › réviser et analyser, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et le vérificateur externe, les états financiers annuels vérifiés et faire recommandation au conseil d'administration;
- › voir à ce que les surplus réservés soient investis en toute sécurité à des taux d'intérêt les plus profitables pour l'Ordre;
- › présenter des recommandations au conseil d'administration concernant l'information financière;
- › exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le comité de vérification a tenu 3 réunions.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

D^r Luc Gravel, président
D^{re} Josée Bellefleur
D^r Guy Lafrance
D^r Paul Perrier
M^{me} Louise Viau

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour fonction de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique.

Le conseil d'administration a nommé, à la réunion du vendredi 26 septembre 2008, M^{me} André Duplantie à titre d'experte en éthique et de cinquième membre du comité d'éthique et de déontologie.

Le mandat d'élaborer une position de l'Ordre des dentistes du Québec en matière de contention a débuté et s'est poursuivi au cours des 5 réunions du comité.

LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2009

M. Louis Roy, président et administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
D^r Jean-Marc Brodeur
D^r André Phaneuf
D^{re} Farnaz Pourhariri
M^{me} Andrée Duplantie, conseillère en éthique et en déontologie

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de permis délivrés

Catégories de permis

Régulier	138
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	20
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	30

Nombre de certificats de spécialiste délivrés

Classes de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	5
Dentisterie pédiatrique	0
Endodontie	1
Médecine buccale	0
Orthodontie	6
Parodontie	5
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	2
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

Nombre d'autorisations spéciales

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	4 368
---	-------

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	2 625
Femmes	1 743

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période

Régions administratives

1 Bas-Saint-Laurent	65
2 Saguenay–Lac-Saint-Jean	123
3 Capitale-Nationale	455
4 Mauricie	173
5 Estrie	134
6 Montréal	1 636
7 Outaouais	136
8 Abitibi-Témiscamingue	43
9 Côte-Nord	42
10 Nord-du-Québec	19
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	29
12 Chaudière-Appalaches	148
13 Laval	221
14 Lanaudière	173
15 Laurentides	236
16 Montérégie	649
17 Centre-du-Québec	0
18 Hors du Québec	86

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

Classes de membre établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres	COTISATION ANNUELLE		COTISATION SUPPLÉMENTAIRE	
		Montant	Date du versement (aaaa/mm/jj)	Montant	Date du versement (aaaa/mm/jj)
Généralistes et spécialistes	4 263	1 160 \$	2008/07/01	0 \$	-
Résidents	66	175 \$	2008/07/01	100 \$	2008/07/01
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	39	0 \$	2008/07/01	0 \$	-

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	20
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	30
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	0
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

Catégories de permis

Permis régulier sans certificat de spécialiste	3 855
Permis régulier avec certificat de spécialiste	463
Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité	

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

Classes de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	87
Dentisterie pédiatrique	51
Endodontie	38
Médecine buccale	14
Orthodontie	136
Parodontie	67
Pathologie buccale et maxillo-faciale	6
Prosthodontie	53
Radiologie buccale et maxillo-faciale	3
Santé dentaire communautaire	16

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SNCRL)	9
Société par actions	388

Nombre d'inscriptions au tableau

Total des inscriptions	4 368
Premières inscriptions	156

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	51
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Nombre de radiations du tableau

Motifs de la radiation

Total	64
Disciplinaire	4
Administrative	60

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

Catégories de permis	Suspensions	Révocations
Permis régulier	1	5
Permis restrictif	0	1

Nombre de certificats de spécialiste révoqués

Classe de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	1
--------------------------------------	---

PERSONNEL PERMANENT

au 31 mars 2009

DIRECTION GÉNÉRALE

M^e Caroline Daoust
Directrice générale et secrétaire

Micheline Parent
Adjointe administrative

Angélique Courchesne
Secrétaire

DIRECTION DE L'ADMISSION AU TABLEAU ET GREFFES

M^e Marisol Miró
Secrétaire adjointe et secrétaire du conseil de discipline

Tableau et services aux membres

Carole Pigeon
Secrétaire de direction

Équivalences

Chantal Bélec
Secrétaire de direction

Secrétariat du conseil de discipline

M^e Caroline Leblanc
Secrétaire de direction

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sylvie Barbeau
Directrice et secrétaire du comité de vérification

Michelle Giusti
Technicienne aux services administratifs

Sylvain Gagné
Responsable de l'informatique

Vlad Davidescu
Analyste technique – informatique

Martin Allard
Technicien en administration

Ginette Bellemare
Réceptionniste

Élaine Thibault
Commis

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D^r Paul Morin
Syndic

D^r Pierre Lafleur
Syndic adjoint

D^r Guy Auger
Syndic adjoint

DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC (SUITE)

Nicole Dansereau
Secrétaire de direction

Joëlle Barbeau
Responsable du traitement des plaintes

Claire Bernier
Secrétaire

Huguette Bégin
Secrétaire

DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

D^r Yves C. Ayotte
Directeur et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

D^{re} Nathalie Morin
Directrice adjointe

Inspection professionnelle

Anne-Marie Lauzier
Secrétaire de direction

Lucie Francoeur
Secrétaire

Formation professionnelle et exercice en société

Chantal Lamarre
Secrétaire de direction

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

Carole Erdelyon
Directrice

Nathalie Chassé
Secrétaire de direction

Josée Chouinard
Responsable de la gestion des documents/archiviste/researchiste

Johanne Erdelyon
Coordonnatrice – *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*

Lan Phung
Secrétaire

DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES

D^r Denis Forest
Directeur

D^r Jonathan H. Lang
Directeur adjoint

Marie Tétreault
Adjointe administrative

Sophie Thibault
Secrétaire

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2009

29	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
	ÉTATS FINANCIERS
30	Revenus et dépenses
31	Évolution des actifs nets
32	Flux de trésorerie
33	Bilan
34	Notes complémentaires
40	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la présidente et aux membres de
l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2009 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Comptables agréés

Montréal

Le 17 avril 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14557

REVENUS ET DÉPENSES

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget initial	2009	2008
	\$	\$	\$
Revenus			
Revenus généraux	5 512 615	5 324 217	4 696 728
Admission à l'exercice et au tableau	461 100	418 766	476 333
Greffe	100 000	38 893	75 954
Pratique illégale	5 000	346	241
Affaires publiques et communications	340 000	300 409	366 184
Journées dentaires	1 730 000	2 027 201	1 647 954
	8 148 715	8 109 832	7 263 394
Dépenses			
Inspection professionnelle	988 930	979 306	870 635
Formation continue	279 854	295 633	299 364
Admission à l'exercice et au tableau	600 284	542 994	631 987
Syndic	1 242 260	1 237 112	1 108 410
Greffe	328 029	374 247	312 785
Pratique illégale	40 000	14 419	12 947
Affaires publiques et communications	1 016 325	1 047 371	913 749
Finances et administration	688 548	674 278	572 145
Direction générale	1 279 632	1 190 412	1 105 612
Contributions et subventions	111 344	109 096	90 358
Journées dentaires	1 558 038	1 568 634	1 441 424
	8 133 244	8 033 502	7 359 416
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	15 471	76 330	(96 022)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 5, 8 et 9 fournissent d'autres informations sur les revenus et dépenses.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

2009

	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Investis en immobilisations	Actifs nets Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	750 000	600 000	325 085	1 557 872	3 232 957
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(120 893)	197 223	76 330
Virement (c)		(200 000)		200 000	
Investissement en immobilisations			78 007	(78 007)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				(23 746)	(23 746)
Solde à la fin	750 000	400 000	282 199	1 853 342	3 285 541

2008

	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le Bureau (b)	Investis en immobilisations	Actifs nets Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début					
Solde déjà établi	750 000		361 225	2 142 694	3 253 919
Modifications comptables (note 3)				61 964	61 964
Solde redressé	750 000	—	361 225	2 204 658	3 315 883
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(117 564)	21 542	(96 022)
Virement		600 000		(600 000)	
Investissement en immobilisations			81 424	(81 424)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				13 096	13 096
Solde à la fin	750 000	600 000	325 085	1 557 872	3 232 957

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en septembre 2008.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	76 330	(96 022)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	120 893	117 564
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(174 642)	(220 296)
Variations d'éléments du fonds de roulement	684 456	631 486
Rentrées nettes de fonds	707 037	432 732
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions de coupons d'obligations	(462 255)	(471 596)
Échéances de coupons d'obligations	462 255	471 596
Immobilisations	(78 007)	(81 424)
Sorties nettes de fonds	(78 007)	(81 424)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	629 030	351 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 498 543	1 147 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 127 573	1 498 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	600 964	528 444
Fonds communs de liquidités	1 526 609	970 099
	2 127 573	1 498 543

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

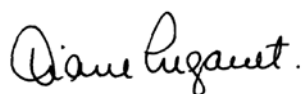
BILAN

au 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	600 964	528 444
Fonds communs de liquidités	1 526 609	970 099
Débiteurs	297 030	298 652
Frais payés d'avance (note 6)	551 073	576 159
	2 975 676	2 373 354
Coupons d'obligations (note 7)	3 942 834	3 791 938
Immobilisations (note 8)	282 199	325 085
	7 200 709	6 490 377
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	831 971	578 058
Revenus reportés (note 10)	3 083 197	2 679 362
	3 915 168	3 257 420
Actifs nets		
Réserve générale	750 000	750 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	400 000	600 000
Investis en immobilisations	282 199	325 085
Non affectés	1 853 342	1 557 872
	3 285 541	3 232 957
	7 200 709	6 490 377

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

1 STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

Note relative à la désignation des instances : les références à des documents antérieurs au 15 octobre 2008 peuvent faire mention du Bureau, du comité administratif ou du comité de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec. Ces instances correspondent au conseil d'administration, au comité exécutif et au conseil de discipline de l'Ordre des dentistes du Québec.

2 BUDGET

Les montants présentés à l'état des revenus et dépenses sous la colonne Budget initial sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 28 mars 2008.

3 MODIFICATIONS COMPTABLES

NORMES RÉCENTES ADOPTÉES

Le 1^{er} avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a appliqué les recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'Ordre et la façon dont il est géré. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

NORMES COMPTABLES FUTURES

Au 17 mars 2009, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. L'Ordre n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes qui auront potentiellement une incidence sur les états financiers de l'Ordre se détaillent comme suit :

› En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « État des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et l'Ordre les mettra en application à compter du 1^{er} avril 2009. La direction de l'Ordre n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'Ordre.

4 CONVENTIONS COMPTABLES

BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009**ESTIMATIONS COMPTABLES**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse et les fonds communs de liquidités sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. La juste valeur des placements a été établie selon le dernier cours acheteur.

Prêts et créances

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les coupons d'obligations sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains latents ou les pertes latentes afférents sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé dans l'état de l'évolution des actifs nets est alors reclassé dans l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

Autres passifs financiers

Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSTATATION DES REVENUS

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants.

Contributions des membres

Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Journal de l'Ordre et épreuves d'équivalence

Les revenus provenant du *Journal de l'Ordre* et des épreuves d'équivalence sont constatés respectivement au moment de la publication du journal et lors de la tenue des épreuves d'équivalence.

Journées dentaires

Les revenus provenant des Journées dentaires sont constatés à la date de présentation des Journées dentaires. Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2008 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2009 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

En ce qui concerne les revenus susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

Revenus de placements

Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

IMPUTATION DES DÉPENSES

L'Ordre présente ses revenus et dépenses par activité. Par conséquent, les dépenses directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

CHARGES DE LOYER

L'Ordre constate les charges de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Équipement informatique	25 %
Mobilier, équipement de bureau et améliorations locatives	10 %

ENTITÉ CONTRÔLÉE

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, ci-après «le Fonds», et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée.

Sur recommandations des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre, notamment, établit la somme nécessaire pour défrayer le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre tous les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

FONDATION DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin de promouvoir les bienfaits d'une bonne santé buccodentaire auprès des Québécois, d'éduquer la population relativement aux mesures de prévention des maladies buccodentaires, de soutenir les projets de recherche portant sur la santé buccodentaire et de promouvoir l'intérêt et l'avancement de la médecine dentaire en octroyant des bourses d'excellence ou des subventions.

Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 490 000 \$.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les exercices 2006 à 2010, pour participer au projet de services dentaires mobiles. Une somme de 15 000 \$ a été comptabilisée à titre de dépenses en 2009 et le solde de l'engagement est de 15 000 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

5 AUTRES INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 124 011 \$ à titre de contributions à ce régime (112 840 \$ en 2008).

6 FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2009	2008
	\$	\$
Taxes, entretien et assurances	95 249	95 670
Journées dentaires	455 824	480 489
	551 073	576 159

7 COUPONS D'OBLIGATIONS ET REVENUS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 3,9 % à 6,32 % (3,9 % à 8,36 % en 2008) et les échéances s'échelonnent d'avril 2009 à décembre 2017. Ces coupons sont garantis par la province de Québec.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 5,6 % (4,9 % en 2008).

Les revenus de placements se répartissent comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	66 782	87 263
Intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente	174 642	220 296
	241 424	307 559

8 IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	289 265	185 771	103 494
Mobilier et équipement de bureau	647 441	497 128	150 313
Améliorations locatives	134 297	105 905	28 392
	1 071 003	788 804	282 199

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	273 489	153 172	120 317
Mobilier et équipement de bureau	626 795	463 859	162 936
Améliorations locatives	134 297	92 465	41 832
	1 034 581	709 496	325 085

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 120 893 \$ (117 564 \$ en 2008).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2009

9 CRÉDITEURS

Comptes fournisseurs et charges à payer
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions
Taxes à la consommation

2009	2008
\$	\$
397 727	251 530
304 510	210 487
129 734	116 041
831 971	578 058

10 REVENUS REPORTÉS

Contributions des membres
Épreuves d'équivalence
Journées dentaires

2009	2008
\$	\$
1 242 631	1 038 746
162 500	147 500
1 678 066	1 493 116
3 083 197	2 679 362

11 FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé des frais de gestion de 230 877 \$ au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle pour l'utilisation de ressources matérielles (172 438 \$ en 2008). Au 31 mars 2009, un solde de 65 661 \$ est à recevoir (117 213 \$ en 2008). Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle au 31 décembre 2008 :

Total de l'actif

Total du passif

2008	2007
\$	\$
21 797 959	20 129 473
15 618 390	13 236 947

Actifs nets

Revenus

Dépenses

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

2008	2007
\$	\$
6 179 569	6 892 526
4 241 658	4 106 157
4 250 730	3 674 834
614 111	1 119 839
(352 088)	(838 130)

12 OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

13 POLITIQUE ET PROCÉDÉS DE GESTION DE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- › Préserver la capacité de l'Ordre de poursuivre ses activités;
- › Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, la gestion de son capital consiste à exécuter sa mission.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

14 ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en 2013, à verser une somme de 1 777 422 \$ pour des espaces locatifs à bureaux et par la tenue du congrès annuel. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 461 700 \$ en 2010, à 465 540 \$ en 2011, à 309 157 \$ en 2012 et 2013 et à 231 868 \$ en 2014.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans dont il pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

15 ÉVENTUALITÉ

L'Ordre fait présentement l'objet de litiges pour un montant total de 600 000 \$. Il est impossible de déterminer le dénouement des litiges. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget initial	2009	2008
	\$	\$	\$
REVENUS			
REVENUS GÉNÉRAUX			
Contributions des membres	5 025 475	4 817 465	4 191 280
Placements	285 000	241 424	307 559
Frais de gestion du Fonds d'assurance- responsabilité professionnelle	171 720	230 877	172 438
Sous-location	30 420	34 451	25 451
	5 512 615	5 324 217	4 696 728
ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU			
Études d'équivalence	125 000	97 000	138 636
Ateliers préparatoires – équivalences	9 600	4 814	80 782
Épreuves d'équivalence	312 500	248 642	242 380
Exercice en société		53 500	
Visites d'agrément	2 000	1 000	5 000
Certificat de spécialité	7 500	8 200	6 000
Lettre de « Bonne conduite »	4 500	5 610	3 535
	461 100	418 766	476 333
GREFFE			
Amendes et frais	100 000	38 893	75 954
PRATIQUE ILLÉGALE			
Amendes	5 000	346	241
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS			
Commandites	7 000		21 150
Liste des membres	8 000	6 325	8 519
<i>Journal de l'Ordre</i>	325 000	294 084	336 515
	340 000	300 409	366 184
JOURNÉES DENTAIRES			
Inscriptions			
- Dentistes	40 000	33 967	26 812
- Personnel auxiliaire	290 000	378 554	273 310
- Cours réservés	375 000	466 591	354 552
Exposants	985 000	1 107 190	937 819
Commandites	40 000	40 899	22 000
Quote-part du surplus du congrès conjoint avec la Fédération dentaire internationale			33 461
	1 730 000	2 027 201	1 647 954

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

DÉPENSES

INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Budget initial	2009	2008
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	254 900	248 835	212 034
Salaires des inspecteurs	297 225	290 920	276 596
Frais de déplacement des inspecteurs	62 400	38 432	51 800
Honoraires – enquêtes de compétence	161 500	186 160	136 410
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	4 900	2 927	3 642
Comité d'inspection professionnelle	77 600	88 692	74 442
Formation des inspecteurs	8 000	7 135	3 241
Évaluation de la compétence			1 015
Quote-part des frais généraux	122 405	116 205	111 455
	988 930	979 306	870 635

FORMATION CONTINUE

Salaires et charges sociales	125 000	155 169	149 361
Conférenciers	63 500	59 325	66 256
Impression et envois	14 000	9 731	10 841
Comité de formation	6 000	2 670	14 889
Quote-part des frais généraux	71 354	68 738	58 017
	279 854	295 633	299 364

ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU

Salaires et charges sociales	228 000	221 484	212 675
Examen pour le permis	5 000	5 112	4 899
Ateliers préparatoires – équivalences	10 000	4 814	81 123
Épreuves d'équivalence	156 650	122 196	124 157
Développement – examen des spécialistes	3 500	5 596	2 793
Élaboration – examen des spécialistes étrangers	48 375	48 375	48 375
Comité d'examen et d'agréments dentaires (EXAD)	11 400	10 571	10 982
Visites d'agrément	10 000	3 036	15 671
Cérémonies d'assermentation	20 000	16 617	19 124
Quote-part des frais généraux	107 359	105 193	112 188
	600 284	542 994	631 987

SYNDIC

Salaires et charges sociales	665 800	665 012	622 777
Honoraires professionnels	250 000	251 463	215 048
Experts et témoins	115 000	112 656	58 169
Quote-part des frais généraux	211 460	207 981	212 416
	1 242 260	1 237 112	1 108 410

GREFFE

Salaires et charges sociales	127 400	149 795	116 596
Comité de discipline	75 000	105 814	75 704
Frais de sténographe et signification	35 000	35 040	31 029
Comité de conciliation et arbitrage	2 000		
Comité de révision	15 000	9 475	12 826
Quote-part des frais généraux	73 629	74 123	76 630
	328 029	374 247	312 785

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget initial	2009	2008
	\$	\$	\$
DÉPENSES (suite)			
PRATIQUE ILLÉGALE			
Honoraires professionnels	20 000	7 800	2 236
Enquêtes	20 000	6 619	10 711
	40 000	14 419	12 947
AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS			
Salaires et charges sociales	380 200	329 694	311 015
Communications avec le public	185 000	356 898	206 297
Stand – Journées dentaires	15 000	12 036	13 040
<i>Journal de l'Ordre</i>	215 000	158 278	190 896
Rédacteurs spéciaux	10 000		6 191
Relations de presse	5 000	13 131	11 224
Publications	35 000	16 322	29 693
Affaires internes et externes	40 000	29 820	23 753
Quote-part des frais généraux	131 125	131 192	121 640
	1 016 325	1 047 371	913 749
FINANCES ET ADMINISTRATION			
Salaires et charges sociales	483 300	483 075	405 364
Honoraires professionnels	18 000	17 648	17 174
Comité de vérification	22 300	12 779	14 411
Frais financiers	17 000	17 061	17 230
Quote-part des frais généraux	147 948	143 715	117 966
	688 548	674 278	572 145
DIRECTION GÉNÉRALE			
Salaires et charges sociales	551 300	537 718	503 537
Conseil d'administration et comité exécutif	274 500	266 343	225 267
Comité des jeunes membres de l'Ordre	13 000	11 516	13 905
Comité d'éthique et de déontologie	14 000	11 144	
Honoraires professionnels	175 000	155 180	150 466
Élections	15 000	1 689	
Frais de déplacement	15 000	11 899	15 000
Relations publiques	55 000	35 038	42 220
Dépenses de la présidence	12 000	10 985	10 225
Quote-part des frais généraux	154 832	148 900	144 992
	1 279 632	1 190 412	1 105 612
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS			
Conseil interprofessionnel du Québec	20 000	17 755	17 842
Association dentaire canadienne	21 525	21 522	20 575
Commission d'agrément dentaire	46 125	46 125	36 413
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire (FCORD)	23 694	23 694	15 528
	111 344	109 096	90 358

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

Budget initial	2009	2008
\$	\$	\$

DÉPENSES (suite)

JOURNÉES DENTAIRES

Salaires et charges sociales	255 000	216 489	244 415
Planification et organisation	191 650	172 224	166 910
Festivités	50 000	47 830	45 921
Conférenciers – honoraires et frais	175 000	247 212	148 904
Conférenciers – autres dépenses	206 000	191 420	214 676
Inscriptions	62 000	60 907	66 553
Ressources matérielles	300 000	297 667	288 438
Salon des exposants	117 500	128 457	81 975
Imprimerie	70 000	74 473	58 856
Promotion	10 000	8 598	
Quote-part des frais généraux	120 888	123 357	124 776
	1 558 038	1 568 634	1 441 424

FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR

Formation du personnel	22 000	17 477	18 714
Assurances	127 000	110 897	110 145
Abonnements	7 000	7 087	6 588
Services informatiques	5 000	1 133	3 356
Charges locatives et taxes municipales	621 000	657 031	603 707
Fournitures de bureau	32 000	29 925	29 884
Imprimerie	37 000	37 149	34 086
Postes et messagerie	132 000	102 152	123 816
Téléphone	23 000	24 349	20 316
Service de cafétéria	13 500	11 311	11 904
Amortissement des immobilisations	121 500	120 893	117 564
	1 141 000	1 119 404	1 080 080

FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ

Inspection professionnelle	122 405	116 205	111 455
Formation continue	71 354	68 738	58 017
Admission à l'exercice et au tableau	107 359	105 193	112 188
Syndic	211 460	207 981	212 416
Greffe	73 629	74 123	76 630
Affaires publiques et communications	131 125	131 192	121 640
Finances et administration	147 948	143 715	117 966
Direction générale	154 832	148 900	144 992
Journées dentaires	120 888	123 357	124 776
	1 141 000	1 119 404	1 080 080

ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

625, boul. René-Lévesque Ouest
15^e étage
Montréal (Québec) H3B 1R2

TÉLÉPHONE

514 875-8511
1 800 361-4887

TÉLÉCOPIEUR

514 393-9248

www.odq.qc.ca

PRODUCTION

Direction des affaires publiques et des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Bronx communications

IMPRESSION

Imprimerie F.L. Chicoine

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada, 2009
ISBN 978-2-923500-05-09



www.odq.qc.ca